

A P R C

Association Pour une Retraite Convenable
25, rue Lamartine B2
69120 VAULX en VELIN
CCP Grenoble 232 42 W

Trimestriel : Juillet-août-septembre 1996. N°17 - Le numéro : 10F
Directeur de la Publication : Jacques BASSOT

SOMMAIRE

Editorial

I.- Assemblée générale du 8 juin 1996 p.2

- 1) Rapport moral p.2
- 2) Bilan financier p.2
- 3) Orientations p.2
 - Propositions du C.A. p.2
 - Synthèse des groupes p.3
 - Débat p.4
- 4) Vote des orientations p.5
- 5) Election des administrateurs p.5
- 6) Etude comparative de la participation aux A.G. des dernières années. p.5
- 7) Intervention de l'APSECC p.6
- 8) Echos de l'A.G. p.6
 - Ma première "A.G." p.6
 - Dans la presse locale : Ouest France et Presse-Océan. p.7
 - Dans la presse nationale: Témoignage chrétien.p.9

II. Nouvelles des Régions p.8

III. Après l'Assemblée Générale p.9

- Session de formation les 21 et 22 septembre prochains

IV. Informations p.9

- Quelques chiffres p.10
- Tableau des effectifs (culte catholique)p.11

V. Nécrologie p.11

VI. Adhésions -Cotisations p.12

Car il ne suffit pas de convaincre, il faut inventer des solutions techniques, qui respectent les règles juridiques et du droit civil et du droit canonique. Et si tous nos interlocuteurs sont attentifs ou même bienveillants, d'autres, beaucoup d'autres, que nous ne rencontrons pas ou peu, sont plus réticents, voire hostiles. Il faut en tenir compte.

D'autant plus que la situation des AMC touche des points particulièrement sensibles: la laïcité, l'argent, la fragilité de la Sécurité Sociale, l'égalité de tous devant la loi, etc... On a même vu resurgir le terme de "défroqué"!

Notre assemblée elle-même était partagée: à la fois elle voulait promouvoir la solution trouvée à St Etienne pour les seuls diocésains et en même temps elle rappelait avec force la priorité à accorder aux anciennes religieuses.

Je suis convaincu qu'un compromis est possible, et au niveau de la loi, et au niveau des conférences religieuses. Mais tout compromis suppose qu'on discute, qu'on avance les uns vers les autres, qu'on fasse des concessions. Quelles sont celles que nous exigeons de nos partenaires? Quelles sont celles que nous sommes prêts à faire? Quelles étapes pouvons-nous imaginer?

Aussi important que soit l'aspect technique de nos négociations, nous n'aboutirons que si nous prouvons la vitalité et la compétence de notre association:

- sa vitalité par l'engagement de ses adhérents, de plus en plus nombreux, et par le soutien de nouveaux membres associés;
- sa compétence en refusant toute démagogie. Pour améliorer notre efficacité, nous organisons dès septembre un premier stage de formation, pour tous ceux qui veulent agir.

Le bulletin restera l'instrument privilégié de notre action, témoin et carrefour de tous nos efforts. Il se fera l'écho de vos initiatives. Il vous en proposera d'autres, en particulier en faveur des femmes. Dès son prochain numéro, André Trébuchon, Jean-Claude Gourvès, et Bertie Gaven vous proposeront la mise en oeuvre des orientations décidées à l'A.G.

Rien n'est acquis. Mais rien n'est perdu. Tout dépend de chacun de nous. Au travail!!!

Jacques BASSOT.

EDITORIAL

Nous ne sommes pas des rêveurs...

Notre Assemblée Générale, à laquelle ce bulletin est largement consacré, a été un succès: par le nombre de participants (présents ou représentés), par la qualité des débats, par la chaleur de l'accueil. Merci à nos amis nantais: ils ont justifié le choix d'une ville de province pour notre réunion annuelle. Bientôt à LYON?

Dès le lendemain, grâce à la confiance renouvelée aux administrateurs, de nouveaux contacts ont été pris: avec le vice-président de la Conférence épiscopale (le 9 juin), avec la Caisse Nationale Vieillesse (le 25 juin), avec le cabinet du ministre (le 28 juin) avec la direction de la CAMAVIC (le 8 juillet)... Partout nous constatons que notre travail est pris au sérieux, que nos arguments font mouche. Tous souhaitent, et certains veulent, trouver une solution à notre problème.

I. ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JUIN 1996

Elle a eu lieu cette année au Foyer du Jeune Travailleur dans l'île Beaulieu au centre de Nantes. Les participants y étaient plutôt nombreux : 88 adhérents ayant droit de vote, porteurs de 481 bons pour pouvoir, ce qui a permis d'obtenir 569 suffrages exprimés sur un total de 644 cotisants actuels.

Chacun a reçu en entrant un dossier comprenant :

- une intervention du député J. Pierre MICHEL et la réponse de Mr Roger ROMANI ministre des relations avec le parlement nous disant dans quelles conditions la loi sera traitée lors de la discussion au parlement au mois d'octobre;
- une feuille disant ce que nous savons actuellement du projet de loi;
- un dossier de presse de 4 pages, distribué à des journalistes la veille et l'avant-veille;
- une note sur le projet de loi adressée à Jacques Barrot pour lui préciser notre position et lui demander un rendez-vous.
- le bilan financier
- la liste des candidats au prochain C.A.

1) Rapport moral

Quelques informations récentes viennent s'y ajouter :

- Les informations données par Monsieur Buffin, directeur de la Caisse des Cultes sur le projet de loi au dernier Conseil d'administration,

- Les informations données par le P. Jeuffroy dans une rencontre avec l'APSECC qui confirme ce qu'a dit Mr Buffin.

Une négociation est engagée entre les autorités religieuses et les autorités administratives en vue d'une amélioration de l'avant-projet de loi. Diffusion de notre position auprès des autorités ministérielles

Enfin une demande de rendez-vous a été faite auprès du Ministre des Affaires Sociales. Ensuite nous avons posé des jalons auprès de parlementaires. Nous espérons être entendus par la commission des affaires sociales du sénat.

Rencontre également avec un inspecteur général des Affaires Sociales.

- Effort auprès des journalistes : un compte rendu des "Actualités Religieuses" sur le livre "La retraite du Clergé"; une conférence de presse à Paris, organisée par les éditions de l'Atelier avec entre autres un journaliste de Témoignage chrétien, et de l'Agence France Presse. Une conférence de presse suivie par des journalistes régionaux: Ouest-France, Presse-Océan, deux radios, dont Radio-Fidélité (après un débat interne). Ils ont enregistré une interview. Une émission sur FR3 Pays de Loire a été diffusée à l'occasion de l'A.G.

- le 9 juin une rencontre du président de l'APRC avec Mgr Marcus, Vice-président de l'épiscopat à Nantes.

Le rapport moral est adopté par 565 voix sur 569 voix exprimées (3 voix contre, 1 abstention).

2) Bilan financier

Exposé du bilan financier pour la période allant de l'A.G. 1995 au 31 mai 1996.

Pierre THION, trésorier depuis 9 ans présente une dernière fois le bilan financier

Il nous donne quelques explications sur les divers chiffres, notamment en ce qui concerne le budget prévisionnel pour 1997. Aucun changement dans le taux et le système de cotisations.

Seule une augmentation du prix de l'abonnement au bulletin est prévue notamment en raison des tarifs PTT. Il passera de 50 à 60F

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des 569 voix exprimées.

3) Orientations

- **Propositions du C.A.**

I.- *Autour de la Loi nouvelle et son "après"* (J. Bassot)

La nouvelle loi : objectifs à atteindre :

- reconnaissance du groupe AMC entraînant une participation au C.A. de la nouvelle caisse
- augmentation de la retraite au niveau du minimum contributif. Difficulté à vaincre : actuellement cette augmentation sera sans effet sur les retraités actuels et de plus elle n'affectera que les trimestres validés après le vote de la loi.

Après la loi : objectifs à atteindre :

- se retourner vers les autorités religieuses afin que nous trouvions notre part dans les économies réalisées par la nouvelle loi. Démarches type St Etienne.

II.-Vie de l'association (J. Cl. Gourvès)

Objectifs à atteindre :

- Davantage de réunions régionales
- Recherche des "ex-religieuses", les rencontrer afin de créer une solidarité.
- Recherche de membres associés afin d'élargir notre audience et de créer des moyens financiers supplémentaires.

III. Le Bulletin. (A. Trébuchon)

- Il revient au C.A. d'orienter le contenu du bulletin;
- il doit l'alimenter.
- il doit désigner un rédacteur en chef
- des responsables de rubriques (lesquelles sont à définir)
- l'utilisation du FAX et du téléphone pour sa réalisation s'avère le meilleur moyen d'éviter les déplacements.

L'A.G. discute ces propositions en 5 groupes différents

-Synthèse des groupes:

Convictions : - Nous tenons à la reconnaissance du groupe AMC, c'est un groupe spécifique pour trois raisons : sa situation, ses conditions de vie et ses droits.

- Les commissions parlementaires sont le lieu de la décision de la négociation, donc de l'action.
- La présence d'un AMC est indispensable au C.A. de la CAVIMAC.
- il est essentiel de se battre autour de l'élaboration de la loi future concernant la protection sociale des ministres des cultes.

- pas de discrimination entre ex-diocésains et ex-congréganistes
- en fait c'est la modicité de la pension CAMAVIC qui pose problème... C'est un choix effectué par l'Eglise qui doit en assumer les conséquences pour les anciens ministres.

Actions :-Rencontrer des membres des deux commissions parlementaires avec un même dossier pour tous. Rencontrer des députés de notre région avant le débat parlementaire.

- colloque APRC/APSECC en octobre.
- obtenir un poste d'administrateur au conseil d'administration de la Caisse des Cultes.
- actions à la base auprès du clergé et auprès de l'opinion publique.
- réaliser un argumentaire utilisable dans les régions.
- "exporter" la "solution St Etienne": inventer et proposer une stratégie.

Questions : Quelle place donner dans le bulletin aux ex-congréganistes, compte tenu de leurs problèmes spécifiques?

- Quelle action commune possible avec l'APSECC?
- Comment atteindre la majorité silencieuse des anciennes religieuses?
- Comment obtenir des représentants AMC au C.A. de la nouvelle caisse vieillesse des Cultes?
- Comment éviter les différences entre nous, après la loi, selon qu'on est déjà retraités ou futurs retraités, entre diocésains et congréganistes?
- Y aura-t-il maintien de l'addition des trimestres dans les différents régimes au-delà des 153 trimestres actuels?

-Débat

Après avoir recueilli les idées émises dans chacun des groupes un débat s'instaure qui apporte quelques réponses à certaines questions:

L'impossibilité de cumuler plus de 153 trimestres tous régimes confondus est toujours d'actualité et n'est pas encore tranchée par la réforme sur les retraites. Un calcul proportionnel ne peut être exclu actuellement. **Mais en ce qui concerne la CAVIMAC le maintien du droit à pension à 65 ans seulement semble acquis par les autorités religieuses.**

Entre 60 et 65 ans possibilité d'une allocation ASSEDIC si licenciement ou mise à la retraite par l'employeur. Il est donc important de ne pas donner sa démission ni de prendre de soi-même la retraite avant 65 ans si l'on veut bénéficier de cette allocation. Ces conditions sont également requises pour obtenir le complément de ressources CAMAVIC à 60 ans ou le complément Mutuelle St Martin.

La distinction entre congréganistes et diocésains va se trouver aggravée du fait du RDS (remboursement de la dette sociale) dû par les diocésains actifs (considérés comme personnes physiques ayant des revenus). Les congréganistes (considérés non pas comme des personnes physiques ayant des revenus mais comme appartenant à une personne morale ayant des revenus) en seront dispensés. Une reconnaissance du groupe spécifique des AMC à l'intérieur de groupes aussi peu homogènes sur le plan social, devrait s'en trouver facilitée. Le groupe AMC peut se définir par l'absence d'une retraite décente pour la période passée dans l'institution religieuse quel que soit le statut qu'il a quitté. Pour tous le seul droit à pension est la pension CAMAVIC proratisée

Le C.A. avec l'aide de juristes compétents, doit-il rechercher une définition de l'AMC comme citoyen bien identifié, recevable par les juristes de la Sécurité Sociale ?

- ou bien ne doit-il pas plutôt demander au législateur une reconnaissance civile d'un statut spécifique qui entraînerait, au moment de la séparation d'avec l'institution, la comptabilisation de points en valeur réelle, tels qu'on les calcule dans une retraite complémentaire? Il existe des parallèles dans la législation sociale.

Proposition : "Les AMC demandent que leur temps de vie culturelle leur confère des droits à pension à établir au moment du départ et non pas des droits aléatoires qui dépendent de ce qu'ils font entre le moment de leur départ de l'institution et le moment où ils prennent leur retraite"

Il faut remarquer que la CAMAVIC joue actuellement pleinement son rôle, puisqu'elle calcule les droits au prorata du temps passé. **Ce sont les autorités religieuses qui ne le jouent**

pas en n'instituant pas le complément convenable .

Comment en France une **personne civile**, ayant des droits civiques (droit de vote...) peut-elle être dépendante d'une **personne morale** pour ses droits sociaux, pour la législation fiscale? Réponse dans un article d'André Damien, conseiller aux affaires culturelles, avocat: "La politique religieuse de la France" écrit fin 95... C'est depuis très longtemps que les choses sont compliquées entre Eglise et Etat, par exemple il y a 7 régimes des cultes différents en France: régime concordataire, territoires outre-mer...

Le C.A. doit se prononcer sur le type de référence (civile ou religieuse) sur laquelle doit s'appuyer une démarche type St Etienne. Il semble normal que si l'on négocie avec la société civile on prend des références civiles, et que si l'on négocie avec les autorités ecclésiastiques on doit prendre des références internes à l'Eglise. A St Etienne le calcul se fait selon une valeur du point (revalorisée périodiquement) et un nombre de points en fonction des années. Des négociations se poursuivent pour une amélioration notamment au niveau de pensions de réversion.

Il s'agit d'un accord minimal qui a le mérite d'être le premier accord officiel et indépendant des ressources personnelles de l'AMC. Il est limité actuellement aux 31 ex-diocésains de St Etienne. 3 objections dans l'assemblée: 1) il ne s'agit que d'un minimum: cela ne répond pas pleinement au but de l'APRC. 2) il n'est pas possible dans tous les diocèses de faire jouer les relations amicales dont a bénéficié Saint-Etienne. 3) et les congréganistes?

Une demande pour que l'A.G. s'intéresse au **problème des femmes** plus difficile à aborder que celui des diocésains. Une double difficulté: le fait d'être femme (avec des salaires moindres, donc des retraites plus faibles), le fait d'avoir été congréganiste (donc plus isolé sur le territoire français).

Une enquête récente de A. Gaven fait ressortir que les femmes dans l'association ont l'impression que l'on traite davantage le problème des diocésains que le leur. Cependant elles apprécient le bulletin sans doute parce qu'il est pour elles le seul moyen de liaison. Un grand nom

bre d'entre elles expriment un besoin de solidarité financière immédiate et urgente.

En fait c'est l'APRC, toutes catégories confondues qui doit aborder ce problème en tenant compte de la spécificité du groupe des religieuses de loin les plus nombreuses en tant que pensionnées CAMAVIC, et peu représentées dans l'association.

- Enfin une demande pressante au C.A. par le truchement du bulletin, de dossiers et de directives afin que des actions locales puissent être engagées sur les diverses régions tout en maintenant une cohésion nationale, mais aussi en profitant de relations locales au bénéfice de l'association.- Pratiquement il faut élaborer un dossier de 4-5 pages en fonction du projet de loi pour expliquer aux députés, sénateurs et même autorités religieuses, ce que nous demandons et au nom de quoi.

4) Vote des orientations :

L'Assemblée générale mandate le Conseil d'Administration pour :

- Intervenir auprès de qui de droit dans le sens clairement débattu aujourd'hui pour que la loi tienne compte des AMC.
- relancer la vie des régions autour des propositions de J. Cl. Gourvès et sous son impulsion.
- Poursuivre le bulletin en l'améliorant et en constituant un comité de rédaction autour d'André Trébuchon.
- Se soucier davantage des congréganistes dans l'association (en particulier les femmes), de leur place et de leurs besoins, sous l'impulsion d'Alberte Gaven.

Ces orientations sont votées à l'unanimité.

5) Election des administrateurs :

- Jean Barucq, (435 voix)
- Jacques Bassot (467 voix)

- Alberte Gaven, (467 voix)

- Michel Oddou, (467 voix)

- Jacques Resson (467 voix)

- Marie Saur (467 voix).

- André Thibault (368 voix)

- André Trébuchon (467 voix).

- Louis Gendre, (467 voix)

Le président salue les 2 sortants :

- Pierre Thion, vigilant sur les finances de l'association et inventif qui est en fin de mandat après 9 ans. Nous lui devons d'avoir avec succès, informatisé la gestion financière de l'association.

- Gérard Briotet qui a beaucoup bagarré en particulier sur la région lyonnaise et qui ne souhaite pas se représenter.

6) Etude comparative de la participation aux A.G. des dernières années

Etude comparative de la participation aux A.G. des dernières années:

année:	1993	1994	1995	1996
cotisants:	750	691	632	644
présents:	74	64	47	88
pouvoirs:	407	390	423	481
représentativité:	64%	65%	74%	88%

Il y a eu plus de présents (influence provinciale...)

Il y a eu plus de bons pour pouvoir (confiance en notre stratégie...)

Il y a eu plus de cotisations (encouragement à continuer...)

Les votes confirment l'intérêt des membres participants, la confiance en l'équipe en place et permettent de penser que les gens ne sont pas complètement blasés...

Tout dépend de l'année qui vient : quitte ou double!

7) Intervention de l'APSECC

De même que nous avons pu exposer nos préoccupations à l'Assemblée Générale de l'APSECC à Vichy en janvier dernier, aujourd'hui nous écoutons Jeanne Pérousse religieuse à Nantes et Albert Bodiguel, prêtre ouvrier à Rennes, tous deux retraités, nous exposer le point de vue de l'APSECC.

Albert Bodiguel souligne les intérêts communs à l'APSECC et à l'APRC. Les compléments inexistant pour ceux qui ont quitté, ont à l'intérieur de l'Eglise, un caractère arbitraire qui ne respecte pas pleinement la dignité de la personne. En mettant en relief la dignité et le respect des personnes, l'APSECC vise à la reconnaissance du droit à une retraite individuelle que réclame l'APRC comme une nécessité vitale pour ses adhérents.

Il constate que les autorités religieuses nous obligent à aller aux renseignements en ordre séparé en refusant de nous recevoir ensemble, parce que nos deux associations les gênent.

Il envisage peut-être une action commune à nos deux associations au niveau de la commission des Affaires Sociales dès que nous aurons plus de précisions sur le projet de loi et déjà l'APSECC a mené une action en direction des évêques (lettre affichée sur les murs de la salle), et aussi des parlementaires.

Il revient sur l'A.G. de Vichy pour dire que les adhérents de l'APSECC ont pris conscience à cette occasion de leur identité associative d'usagers de la caisse des cultes et du fait qu'ils ne doivent pas faire d'amalgame entre autorités ecclésiastiques et administration de la Caisse des Cultes.

Il rappelle enfin l'objectif de l'APSECC depuis 1979 : Reconstruction d'une vraie sécurité sociale et depuis quelques années : travailler sur la citoyenneté avec l'acceptation des avantages et des contraintes qu'elle entraîne et assurer leur visibilité en manifestant avec tous les usagers concernés par la réforme.

Jeanne Pérousse termine par une annonce qui est applaudie par l'assemblée : religieux et religieuses du C.A. de l'APSECC vont se réunir pour étudier tout particulièrement les problèmes des congréganistes.

Dossier réalisé par - M.C. Bourriaud et Yves Leray.

8) Echos de l'A.G.

- Ma première "A.G."

Membre récent de l'APRC (région Bretagne), je ne pouvais pas louper l'Assemblée Générale de Nantes, le 8 juin dernier!

Ce papier n'est pas un compte-rendu des débats, qu'on trouvera par ailleurs, mais une espèce de "flash" sur l'ambiance de cette journée vue et vécue par un

"néophyte". Autrement dit, un "témoignage", donc forcément personnel et subjectif, mais, en tous cas, sincère.

D'abord, un grand BRAVO pour le choix de NANTES (au lieu de Paris) pour l'A.G. 96! Le résultat est là, flagrant : presque le double de participants, nous dit-on, par rapport à 95.

Félicitations aussi pour l'organisation de la journée, à la Résidence des jeunes Travailleurs (c'est mieux que dans une "Maison-Mère") où il y avait tout sur place : parking, salle de réunion, cafétéria, restaurant. Merci, en passant, pour la délicate attention du "Kir" de midi, servi et offert (sans doute) par l'équipe de Nantes! "Chapeau" pour la présence accueillante, discrète et efficace des membres du C.A., chacun et chacune à son poste de responsabilité. Personne n'aurait pardonné à Jacques BASSOT de ne pas rappeler que c'est d'ICI qu'est partie l'A.P.R.C.

Voici maintenant quelques impressions que j'espère n'être pas le seul à avoir ressenties!

1) Beaucoup se connaissaient déjà. Mais certains ont eu la grande JOIE de retrouver des collègues, "perdus de vue", depuis de longues années. C'est mon cas... puisque je suis "nouveau".

J'ai eu l'immense plaisir de retrouver Laurent et d'avoir été hébergé chez Jean et Marie-Jo que je n'avais pas revus depuis une vingtaine d'années.

Petite précision : c'est Jean qui a retrouvé ma trace et mes coordonnées... grâce au Bulletin! N'a-t-on pas dit et redit que le Bulletin était un agent de liaison? C.O.F.D.!!!

2) J'ai été frappé par le SÉRIEUX des débats. Depuis quelque temps, on sentait une certaine lassitude et même du découragement, surtout après le NIET de la Tripartite.

Mais la future nouvelle Loi semble galvaniser le moral des troupes, malgré les nombreuses incertitudes qui demeurent et qui génèrent aussi de l'impatience et de la fébrilité.

Je n'ai pas été choqué par les quelques échanges "musclés" de l'après-midi. Après avoir été, par le passé, trop habitués à nous "écraser", au nom sacrosaint de l'Obéissance, il n'est pas anormal qu'on en arrive à s'affronter. Une A.G. c'est fait pour discuter, puisqu'on doit voter. Et puis c'est, entre adultes responsables, un signe de confiance les uns envers les autres, même si l'on n'est pas d'accord sur certains points. On a vu pire à "Sidaction"!

3) J'ai été très intéressé par les interventions d'Albert et de Jeanne... qui ne sont pas des A.M.C.! Ils représentaient l'APSECC dont ils nous ont dit la volonté d'ouverture et de collaboration, spécialement en direction des anciennes religieuses.

4) Enfin, cette nombreuse participation, le sérieux des débats et la quasi-unanimité des votes positifs sont des signes de la maturité de l'APRC et sont autant de leurs d'ESPOIR, pour une issue satisfaisante de nos légitimes revendications.

A nous de poursuivre l'action et de faire partager cet espoir au plus grand nombre d'AMC.

Yves Le Hir.

10 000 anciens religieux et prêtres en France Pour une retraite convenable

Pour des raisons qui ne regardent que leurs consciences, ils ont quitté l'Église et pris une activité civile. La retraite venue, ils n'ont le plus souvent qu'une dérisoire pension. Pour les défendre, une association s'est créée : l'APRC, association pour une retraite convenable.

Les anciens religieux, religieuses et prêtres catholiques - ceux que l'on nommait naguère du mot péjoratif de détroqués - sont environ 10 000 en France soit 10 % de l'ensemble des clercs. Ils sont officiellement dénommés anciens ministres des cultes, en sigle les AMC. Parmi eux, 5 000 environ sont à la retraite (940 anciens prêtres, 1 150 anciens religieux et 3 190 anciennes religieuses). Or, la plupart de ces derniers sont aujourd'hui dans une situation précaire du fait de pensions dérisoires.

La loi de 1978

« Depuis 1978, explique Jacques Bassot, président de l'APRC et auteur d'un livre sur « La retraite du clergé », la loi a intégré les clercs dans la Sécurité so-



Jacques Bassot, président de l'APRC qui défend les anciens prêtres et religieux.

ciale. En conséquence, la caisse qui gère le régime, la CAMAVIC, assure, à 65 ans, une pension modique d'environ 2 000 F par mois en complément de ce que verse l'Église. Ce complément permet, pour ceux qui ont exercé leurs ministères toute leur vie d'avoir des retraites de 4 500 à 6 000 F. Mais pour les AMC, rien n'est pareil et c'est souvent la

misère cachée quand ils cessent leurs activités professionnelles ».

En effet, d'une part les 2 000 F de la Camavic ne sont que proportionnels au temps passé dans le ministère (il faut les 150 trimestres), d'autre part, l'Église ignore ses anciens clercs et, donc, ne verse aucun complément, même proportionnel au temps passé à la servir (et à cotiser). Comme l'autre partie de la vie professionnelle dans le civil n'assure pas les trimestres nécessaires du régime général, on aboutit à une situation voisine de l'exclusion, d'autant plus que les AMC ont souvent encore des charges sociales.

« Un projet de loi est en préparation pour modifier les dispositions de 1978, précise Jacques Bassot. Il est donc urgent que les pouvoirs publics prennent en compte nos revendications : augmentation généralisée des pensions du clergé et parallèlement reconnaissance des droits des AMC à une retraite équitable.

Réunis en assemblée générale samedi au Foyer du jeune travailleur de Nantes, la centaine d'anciens religieux et prêtres ont débattu de toutes ces revendications ainsi que du nécessaire dialogue avec l'Église sur ces questions de retraites.



Les anciens ministres du culte inquiets pour leur retraite

NANTES. - Samedi s'est tenue à Nantes l'assemblée générale de l'Association pour une retraite convenable (APRC). Celle-ci défend les intérêts des anciens ministres du culte, c'est-à-dire des prêtres, religieux ou religieuses qui, à un moment de leur vie, ont choisi de cesser d'exercer leur sacerdoce. Nombre de ces anciens membres du clergé connaissent des difficultés lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite.

Jacques Bassot, qui exerça un ministère pendant 20 ans et fut ensuite pendant la même durée directeur des relations humaines dans une grande entreprise, a pris la tête de ce mouvement revendicatif. Il entend profiter de la prochaine discussion d'une loi nouvelle relative à la retraite des membres du clergé - normalement à l'automne prochain - pour tenter d'améliorer la situation de la minorité qu'il représente. Les anciens ministres du culte sont au nombre de 10 000, dont 5 000 en retraite. Les clercs qui demeurent au

sein de l'Église, en activité ou en retraite, sont dix fois plus nombreux.

« Depuis 1978, une loi intègre les clercs à un régime de sécurité sociale », explique Jacques Bassot. « La retraite qui est allouée à la cessation d'activité est modeste, de l'ordre de 2 000 F, mais ces clercs bénéficient de compléments accordés par la communauté chrétienne. Les anciens ministres du culte, eux, disposent d'une retraite au prorata du nombre d'années passées à exercer leur ministère, ce qui est normal. Mais il ne bénéficient d'aucun complément. C'est ainsi que certains d'entre eux n'ont que 1 000 F de retraite mensuelle et comme ils n'ont ensuite travaillé que peu d'années leur retraite de salarié est également très faible ».

Les anciens ministres du culte qui étaient près d'une centaine réunis à Nantes espèrent voir leurs conditions s'améliorer à l'occasion de la discussion parlementaire qui pourrait modifier la loi de 1978. Ils



Jacques Bassot, auteur du livre « La retraite du clergé », réclame de meilleures conditions de retraite pour les anciens ministres du culte

demandent en premier lieu une revalorisation de la retraite de tous les clercs, jugées actuellement trop modeste, et donc par voie de conséquence de la leur. Mais ils estiment que

l'Église doit également prendre en compte les années qu'ils ont passées à son service et leur assurer un complément de retraite.

J-Ph. L.

Dans la Presse nationale un article dans Témoignage Chrétien du 12 juillet, comporte des inexactitudes et surtout il ne fait pas mention des AMC.

N'hésitez pas à manifester vos réactions dans le Courrier des Lecteurs de T.C.

Il serait intéressant que ce Courrier soit l'amorce d'un débat.

II. Nouvelles des Régions

Région Parisienne

Le samedi 13 avril à 14h30 se tenait au Centre Nicolas Barré la réunion de la région Paris-Ile de France. Sur une centaine d'adhérents, 18 étaient présents et une vingtaine excusée.

Chacun a écouté très attentivement les dernières nouvelles : projet sur la nouvelle loi, engagement de l'APRC pour un travail commun avec l'APSECC, lutte pour obtenir un montant de retraite égal pour tous. Après un débat il fut question de mises au point en vue de l'A.G. Puis on lança un appel à candidature pour le C.A. avant de se séparer. P. Thion et A.-M. Margain

TOULOUSE

Le 5 mai 96, réunion amicale et informelle grâce à l'hospitalité de Jean-Louis, d' Edith Billon et de leurs enfants.

Nous étions 21 d'âge divers de 10 à 70 ans.

Retrouvailles, échange d'informations à propos de nos retraites et des perspectives de changement à ce sujet.

A suivre de près.

On recommencera fin 96 ou début 97.

H. Thèbe

Région Aquitaine

Nous avons maintenu Marmande comme ville à peu près centrale pour l'Aquitaine, et la réunion du 17 mai, préparatoire à l'A.G. annuelle de Nantes a réuni 8 participants : 5 garonnais, 3 girondins. Douze excusés. Une vingtaine de convocations envoyées.

Quand donc se lèvera le fédérateur qui rassemblera les adhérents APRC basques et béarnais, sur place, (car ils existent), afin que l'éloignement ne soit plus un obstacle.

Nous avons accueilli 3 nouveaux qui vont cotiser : Maguy et Roger Matte, Jeannette Robic. Leur participation aux débats a été immédiate et profitable, car c'est à travers la diversité des situations que la conscience de notre droit et de notre solidarité progresse. Laurent Le Guen a repris les informations de l'APRC n°16, concernant CAMAC et CAMAVIC. Raymond Barbet à la fois APSECC et APRC était avec nous.

La question de la rencontre avec les évêques a été à nouveau abordée. Le siège de Bordeaux ne répond pas (encore) aux demandes de rendez-vous. Le siège d'Agen sera bientôt vacant. Il n'y a qu'avec Périgueux que le dialogue nous a paru positif et nous désirons renouveler une rencontre avec le P. Gaston Poulain, car il membre du Conseil permanent de l'épiscopat. On a noté que les évêques ne connaissaient pas concrètement ce dossier et qu'ils s'en remettaient à leur mandant, le P. VILNET. Comment les AMC seront-ils traités dans le cadre des inévitables évolutions démographiques et budgétaires?

Le mandat (renouvelable) d'André Thibaut arrive à expiration Une motion a été votée à l'unanimité pour soutenir la candidature de Louis Gendre au prochain C.A.

H. Philip

APRC
25, rue Lamartine, B2
69120 VAULX en VELIN
CCP Grenoble 232 42W

CONSEIL D'ADMINISTRATION
constitué le 8 juin 1996

· BUREAU:

- Président : BASSOT Jacques 22, rue du Dauphin Couronné, 78730 St Arnoult en Yvelines 30 59 33 87
- Vice-Prés.: GOURVES J.-Claude 4, allée Couchouren 29000 QUIMPER 98 52 24 74
- Secrétaire : BOURRIAUD M. Claire Le Chatelier, 44320 St PERE en RETZ 40 21 78 21
- Sec.(courrier adh)Le GUEN Laurent 4, chemin de Brègues, 33610 CESTAS 56 78 29 33
- Sec.(Bulletin) TREBUCHON André, Le Capitole, 155 rue Bougainvillers, 34070 MONTPELLIER 67 69 26 11
- Trésorier : ODDOU Michel 25,rue Lamartine, B2, 69120 VAULX en VELIN 78 80 35 37
- Trés.adjoint MARGAIN Anne Marie 92, rue Désiré Richebois, 94120 FONTENAY/BOIS 43 94 03 79

· Autres membres du Conseil d'Administration

- BARUCQ Jean 101, rue de la Fontaine, 94120 FONTENAY SOUS BOIS 43 94 16 91
- GAVEN Alberte 49, chemin des Baumes, 30210 CABRIERES 66 75 60 54
- GENDRE Louis 6, Guillebeau, 33240 SALIGNAC 57 58 17 30
- LERAY Yves 6, rue des Lilas, 41330 MAROLLES 54 20 04 09
- RESSOT Jacques Le Victoria, Allée n°1, 69350 La MULATIERE 78 51 83 16
- SAUR Marie 4, rue Raoul Pugno, 92120 MONTROUGE 47 35 45 25
- SIMON Pierre 9, rue Pierre Loti, 68200 MULHOUSE 89 42 72 61
- THEBE Henri 1, passage A.Maurois, appt 06, 31000 TOULOUSE 61 44 05 37
- THIBAUT André 91, rue Lamennais, 47000 AGEN 53 47 79 21

Lieu de réunion habituel :Maison Nicolas Barré
83, rue de Sèvres
75006 PARIS
Tél. 45 48 25 48
Métro : Vanneau, St Placide ou Sèvres-Babylone

III. Après l'ASSEMBLEE GENERALE

Session de formation les 21 & 22 septembre prochains

Efficacité et compétences...

A tous ceux que "ça intéresse"...

A tous ceux qui veulent intervenir auprès des autorités civiles ou religieuses....

A tous ceux qui savent la nécessité de mobiliser autour d'eux, les AMC et tous les autres...

Nous proposons un "séminaire de formation et d'information" sur le projet suivant:

Samedi 21 septembre :

14h00 : Accueil. Présentation. Nos attentes

14h30 : La retraite du clergé dans l'histoire des retraites en France. Comment l'Eglise a toujours manifesté ses réserves sur une organisation qui lui échappait- et dont elle avait de plus en plus besoin.

17h00 : Le clergé et l'argent. Comment se spécifie le groupe des clercs. Diocésains et congréganistes. Comment l'AMC doit à la fois assumer son passé et faire face à son avenir...

20h30 : Travail en groupes. Questions (et réponses...)

Dimanche 22 septembre :

8h30 : La nouvelle loi. Les acteurs et les arguments. Droit canonique et droit civil (fiscal, social, du travail). Les difficultés.

11h.00 : Travail en groupes. Quelles stratégies? Quelles actions?

14h30 : Nos retraites et la laïcité. Les autres cultes. Le climat du débat.

16h30 : Conclusions.

Ce programme est une première ébauche et une proposition: il s'agit de faire l'inventaire des questions (et de nos questions), théoriques et pratiques; d'analyser le cadre politique et juridique dans lequel se situe notre problème; de clarifier et de fortifier nos convictions. Bref, il s'agit d'efficacité.

Conditions financières :

- Repas et hébergement à votre charge (140F la chambre à confirmer directement à J. BASSOT et 65F le repas)

-Déplacement remboursé par l'APRC. Aucun frais d'inscription

ADRESSE : Maison Nicolas BARRE

83, rue de Sèvres

75006 PARIS - Tél. 45 48 25 48

Nous savons que tout cela représente du temps, de l'énergie, de l'argent aussi, bref, certains sacrifices...Nous pensons qu'il ne faut pas laisser passer l'opportunité de la loi sans mettre tous les atouts de notre côté. Tout dépend de nous...

Merci de confirmer rapidement votre participation d'ici à fin juillet.

Jacques BASSOT,

22, rue du Dauphin Couronné

78730 St Arnoult en Yvelines Tél. 30 59 33 87

Des documents seront expédiés aux participants afin de mieux préparer notre travail commun. La lecture de la "Retraite du Clergé" est recommandée!!!

Bon travail....

Bulletin de participation à la Session de formation :

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....
Hébergement le samedi soir 21 septembre.....

Signature :

III. INFORMATIONS.

QUELQUES CHIFFRES

De ce tableau réactualisé (voir Livre Blanc, page 82) il ressort :

- le nombre d'AMC retraités augmente, alors que celui des clercs diminue (65.867 en 1993, 65.579 en 1994, 65095 en 1995) ; soit en 1995 pour les clercs - 484, pour les AMC + 396.

-le nombre d'AMC aidés diminue. Pourquoi?

On peut en donner plusieurs raisons:

- Certain(e)s qui pourraient y avoir droit **ne sont pas informé(e)s**
- l'aide **aléatoire souvent minime**, de **surcroît imposable**, rend également aléatoires certains avantages liés à l'impôt sur le revenu comme l'allocation-logement, la redevance télé....
- les **nouveaux retraités AMC dépassent le plafond**, parce qu'ils ont un plus grand nombre de trimestres validés au Régime Général.

Années	1980	1985	1990	1993	1994	1995	1996
Pension CAMAVIC	8.100	16.800	19.650	21.900	22.338	22.606	23.171
Minimum Vieillesse (personne seule)	14.600	29.640	34.720	38.480	39.250	38.783 1.883/mois	40.707 1.931/mois
Minimum Interdiocésain	20.200	37.000	44.700	50.400	51.600	52.440 4.370/mois	54.000 4.500/mois
Plafond CAMAVIC (personne seule)				49.248	50.232	50.835 4.236/mois	52.105 4.342/mois
SMIC brut	28.700	61.886	62.361	69.073	70.635	72.116 6.009/mois	74.995 6.250/mois
Indice des prix	100			198	202		
AMC retraités				sept.93	déc.94	déc.95	
diocésains:		246	696	837	936	1.027	
religieux		230	697	1.017	1.154	1.242	
religieuses		1.370	2.266	2.866	3.185	3.399	
TOTAL:		1.846	3.659	4.720	5.275	5.668	
AMC aidés				Déc.93(Camavic)	Déc.94 (Camavic)	Déc.95(Camavic)	
diocésains (USM)		35	84	111	95	97	
religieux (CSMF)		10	21	109	102	86	
religieuses (CSM)		40	76	535	506	476	
TOTAL:		85	181	755	703	659	
					USM 86	USM 88	
				Total:	789	747	

*Nota: Pour 663 AMC (dont 4 non catholiques) le montant total du Complément de ressources CAMAVIC est, pour 1995, de 13.315.252F (moyenne individuelle de 20.083F/an).
Pour 88 AMC diocésains le montant total de l'Aide St Martin (USM) est, pour 1995, de 1.676.978F (moyenne individuelle 19.056F/an).*

*En 1996, la cotisation CAMAC est de 13.488f/an
(pour les pensionnés à la seule CAMAVIC elle est de 6.744/an)
le cotisation CAMAVIC est de 8.467f/an.*

Tableau des effectifs (1995) Culte catholique

	Annuaire officiel (1996)	CAMAC Cotisants	CAMAVIC			AMC
			Cot. obligat	Pensionnés (dont polyp.)	Polypensionné	
Diocésains	23.474	17.371	7.519	13.859	3.737	1.027
Religieux	10.619	6.395	3.320	7.920	4845	1.242
Moines	1.374	1.196	774			
Missionnaires	1.264	1.073	358			
Vie apostolique	7.981	4.126	2.188			
Religieuses	60.527	29.498	11.879	43.586	25.967	3.389
Moniales	5.667	5.015	2.649			
Missionnaires	4.160	399	116			
Vie apostolique	50.700	24.084	9.114			
TOTAL	94.620	53.264	22.718	65.095	34.549	5.668
Autres cultes		912	782	106		12

Remarques : 1.-L'annuaire officiel est celui de 1996, qui donne les chiffres de 1994, pour l'ensemble de la France et des territoires d'Outre-Mer. Ils sont extraits de l'annuaire statistique de Rome!
2.- Les chiffres de la CAMAC et de la CAMAVIC datent du 31 décembre 1995. Pour les diocésains, ils ne comptabilisent pas les clercs d'Alsace-Moselle.
3.- En CAMAC les cotisants sont ou en activité ou à la retraite. On n'y comptabilise pas les polypensionnés. Mais y sont inclus les effectifs (1.807) du régime particulier.
4.- En CAMAVIC, il faut ajouter 3.116 assurés volontaires (la plupart vivant à l'étranger)
5.- Les ventilations entre moines, religieux(es) de vie apostolique, missionnaires ne sont pas identiques, ni entre religieux et religieuses, ni entre les statistiques officielles et celles de la CAMAC/CAMAVIC. Seuls les totaux correspondent. C'est pourquoi il faut être prudent dans l'interprétation de ces chiffres

IV. NECROLOGIE.

**Après 4 mois et demi de coma,
GUY BIGNON s'en est allé, épuisé.
Toute sa vie il a été avec Jeanine un militant :
militant politique et syndical, militant dans une
association de parents d'élèves et à l'A.P.R.C.de NANTES**

**Nous gardons le souvenir d'un homme généreux
et nous disons à Jeanine et à Laurence toute notre amitié.**



NOTEZ-LE BIEN!
*Avec le changement de trésorier
l'adresse de l'APRC change aussi!*

Cotisation minimum annuelle (pour couvrir l'abonnement au Bulletin).....60F
Cotisation normale : 150F + 60F(abonnement).....210F
Cotisation de soutien : 250F+60F (abonnement).....310F
Cotisation de solidarité : 400F ou sans limite.....400F et +

BULLETIN d'ADHESION

Pour défendre nos droits à une retraite convenable, rejoignez l'APRC.

Nom et Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... VILLE.....

Je verse.....F. pour soutenir l'action de l'APRC

Pour améliorer nos statistiques (facultatif)

Date de naissance.....

Nombre de trimestres CAMAVIC.....

Diocèse de..... Congrégation de.....

A renvoyer à
APRC
25, rue Lamartine, B2
69120 VAULX EN VELIN
CCP Grenoble 232 42 W